

Systeme de production de l'anacarde et transformations socio-économiques dans le département de Bondoukou (nord-est de la Côte d'Ivoire)

Manlé SOUMAHORO

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

Email : soumalice@yahoo.fr

Résumé

L'anacardier a été introduit en Côte d'Ivoire entre 1959 et 1960 pour le reboisement de la région des savanes. C'est à partir de 1972 que l'aspect économique de la plante sera pris en compte. Les exploitants agricoles à Bondoukou qui ont toujours décrié l'annualité des spéculations de la région, y ont trouvé une garantie de vie et de biens transmissibles aux générations futures. Dès lors, l'anacardier va connaître une expansion rapide dans la grande zone nord-est, notamment à Bondoukou autour des années 1980. Cette étude entend pour ce faire, mettre en exergue les transformations sociales et économiques induites par les systèmes de production de l'anacarde dans un contexte d'économie agricole en léthargie dans le département de Bondoukou. Elle s'appuie sur des données primaires et secondaires. Ces dernières ont été obtenues par le biais d'une enquête par sondage à choix raisonné, menée auprès de 100 exploitants dans 10 localités. Les résultats indiquent que l'anacarde est cultivé selon un système extensif qui prospère du fait de l'intérêt que portent les détenteurs des droits fonciers pour la culture. Ce caractère extensif de son système de production induit un important besoin de main-d'œuvre salariée pour exécuter les nombreuses tâches agricoles. Inéluctablement, ce mode de production de l'anacarde constitue une source d'amélioration croissante des revenus des exploitants. Il est également, du fait de la diversité des tâches agricoles sur de vastes étendues emblavées, une source d'emploi et de revenus temporaires pour les populations désœuvrées. En outre, il représente un gage de solvabilité et un vecteur d'industrialisation dans le département de Bondoukou. Ce système est enfin, une source de bouleversement socio-politique dans les villages étudiés.

Mots clés : Bondoukou, système de production, anacarde, transformation, socio-économique

Cashew nut production system and socio-economic transformations in the department of Bondoukou (north-east Côte d'Ivoire)

Abstract

The cashew tree was introduced into Côte d'Ivoire between 1959 and 1960 to reforest the savanna regions. It is from 1972 that the economic aspect of the plant was taken into account. Farmers in Bondoukou, who always decried the annuality of the region's crops, saw it as a guarantee of life and assets that could be passed on to future generations. Since then, cashew expanded rapidly in the north-east, particularly in Bondoukou around 1980. The aim of this study is to highlight the social and economic changes brought about by cashew nut production systems in the context of an agricultural economy in lethargy in the Bondoukou department. It is based on primary and secondary data. The latter were obtained through a purposive sample survey of 100 farmers in 10 localities. The results indicate that cashew is grown using an extensive system that thrives because of the interest shown in the crop by land-rights holders. The extensive nature of the production system leads to an important need of hired workforce to carry out several agricultural tasks. Inevitably, this cashew production method is a source of increasing improvement in farmers' incomes. It is also a source of employment and temporary income for idle populations, because of the diversity of agricultural tasks carried out over vast areas of land. It is also a guarantee of solvency and a vector for industrialization in the department of Bondoukou. Finally, this system is a source of socio-political upheaval in the villages studied.

Keywords: Bondoukou, production system, cashew, processing, socio-economic,

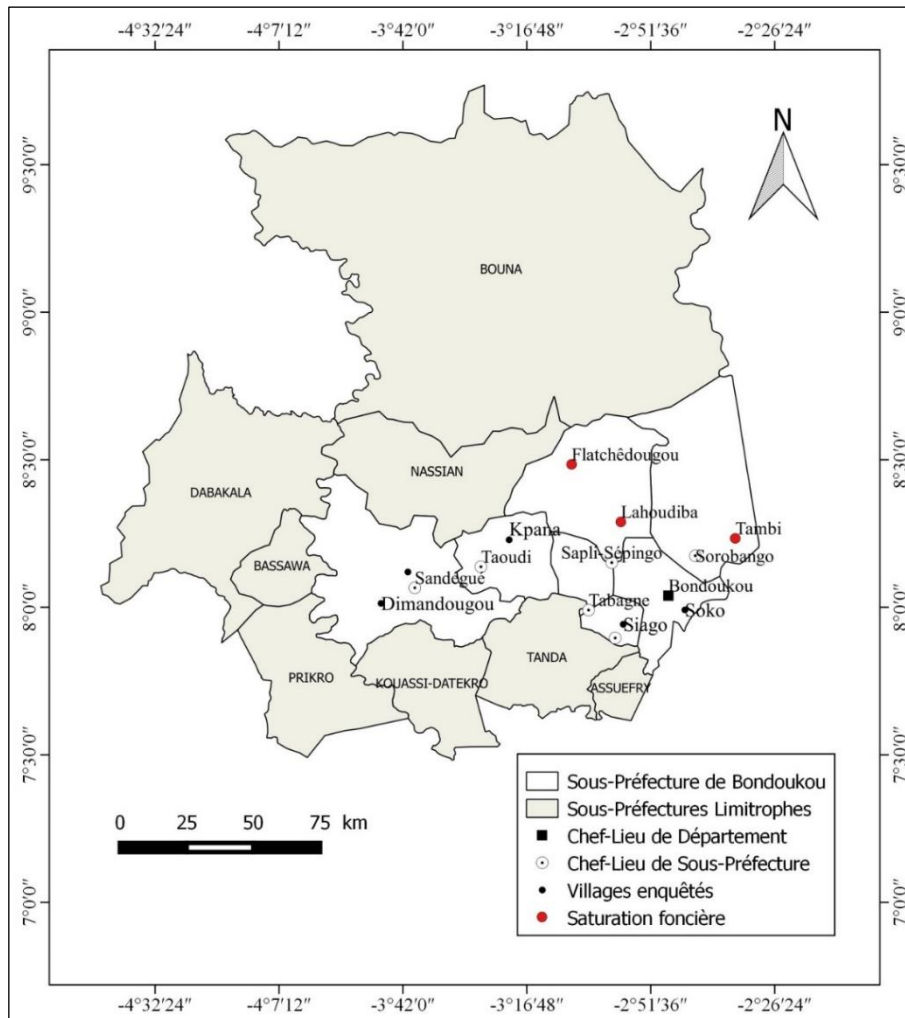
Introduction

La Côte d'Ivoire se distingue par son niveau de développement imputable à son dynamisme agricole surtout du binôme café-cacao. Le développement de ces deux cultures dans le sud forestier est à l'origine de la migration des populations des autres régions ivoiriennes vers cette zone, avec ses corollaires néfastes au développement notamment les disparités et les déséquilibres régionaux (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1986, p.14). Mais, au milieu des années 1980, le développement des cultures d'exportation en occurrence celui du café et du

cacao va connaître un déclin avec la chute prolongée des prix sur les marchés internationaux (M. T. Assi, 2012, p.10). Ainsi, l'Etat ivoirien opte pour une diversification de son agriculture. L'accent est mis sur d'autres cultures, notamment dans la région des savanes. Il s'agit de cultures telles que le coton, la canne à sucre et l'anacarde. Les difficultés de production de la canne à sucre et notamment du coton que sont la stagnation des prix d'achat et le coût croissant des intrants chimiques ont suscité un engouement particulier des populations paysannes pour l'anacarde de la région des savanes (F. Ruf et *al.*, 2019, p.1 ; M. Touré, 1997, p.13-15). Les espaces occupés par cette culture ne cessent de s'accroître au fil des années. L'anacarde est cultivé dans la quasi-totalité des paysages agricoles du grand nord, du centre et du nord-est. La zone du nord-est, bien qu'enregistrant une arrivée tardive de l'anacardier dans son paysage agricole, a connu un développement fulgurant notamment à Bondoukou puisqu'en deux décennies (2000 à 2020), la culture d'anacarde a pris une place très importante dans l'agriculture (K. A. Kouakou et *al.*, 2017, p.10). Sa généralisation s'est faite de façon spontanée et sans encadrement en quelques années sur l'ensemble des zones rurales. L'anacarde rivalise avec l'igname, principale culture vivrière de la région et suscite beaucoup d'espoir dans un environnement agricole en léthargie. Dès lors, comment les systèmes de production de l'anacarde induisent-ils les transformations socio-économiques dans le département de Bondoukou dans un contexte d'économie agricole en léthargie ? Cette question centrale suscite les questions subsidiaires suivantes : quels sont les systèmes de production de l'anacarde dans le département de Bondoukou ? quels sont les transformations socio-économiques induites par les systèmes de production de l'anacarde à Bondoukou ? Cette étude examine les transformations socio-économiques induites par les systèmes de production de l'anacarde à Bondoukou dans un contexte d'économie agricole en léthargie.

1. Matériels et méthodes

Les résultats de cette étude reposent sur la documentation, les entretiens, les observations de terrain et l'enquête par questionnaire. La recherche documentaire a porté sur les ouvrages généraux, spécifiques et techniques, consultés à la bibliothèque de l'IRD puis celles de l'IGT et du CIREC à Cocody. Cette documentation ainsi que les entretiens ont fourni des informations sur l'historique de la culture de l'anacarde, son système de production, son évolution spatiale ainsi que ses répercussions sociales et économiques dans les contrées ivoiriennes et en Afrique en générale. Quant aux observations, elles ont permis à l'aide d'un appareil photo numérique de capter des images qui rendent compte de la réalité du terrain. A propos de l'enquête par questionnaire, c'est un sondage à choix raisonné qui a été réalisé auprès de 100 exploitants identifiés dans 10 villages. Les acteurs choisis pour cette enquête ont été ceux qui possèdent une parcelle d'anacarde d'au moins 0,5 hectares et ceux dont l'espace de production évolue dans le temps. Quant au choix des localités, il s'est opéré en tenant compte des villages qui ont connu une évolution des espaces de culture de l'anacarde dans le temps. La figure 1 présente d'ailleurs les villages qui ont fait l'objet de la présente étude.



Source : INS, 2014 Réalisation : SOUMAHO Manlé, novembre 2021

Figure 1 : Localisation des villages de l'étude dans le Département de Bondoukou

Les informations obtenues au cours de l'enquête menée dans les villages susmentionnés ont été traitées avec les logiciels Excel et Arcgis10.2. Si le premier logiciel cité a favorisé l'élaboration des tableaux, des graphiques et des camemberts, le second cité a quant à lui permis l'élaboration des cartes.

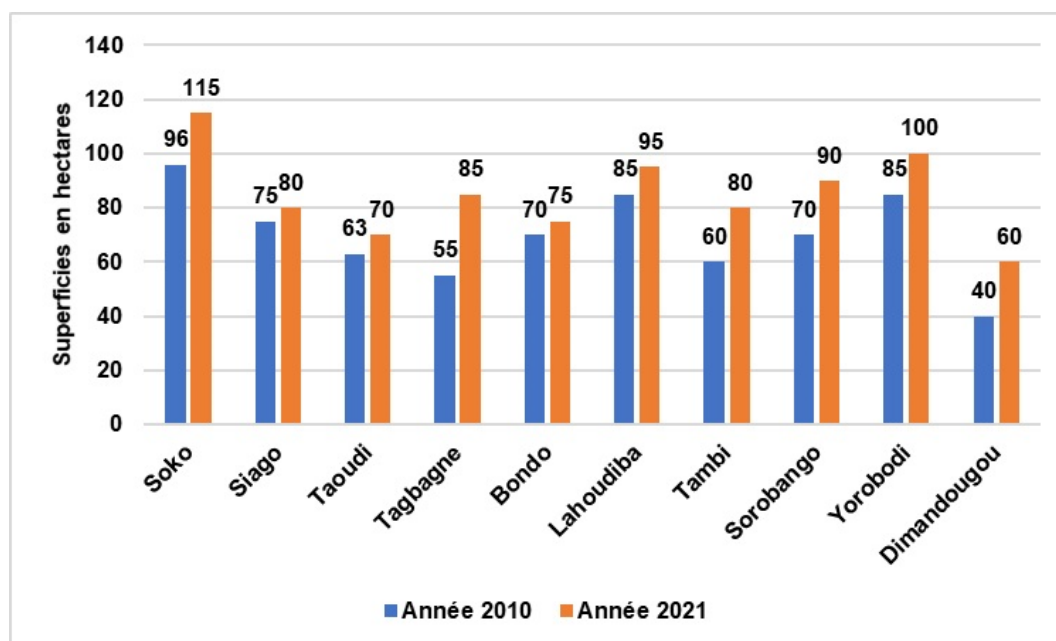
2. Résultats

Les résultats de l'enquête mettent ici l'accent sur les caractères essentiels du système de production de l'anacarde à Bondoukou et surtout son influence sociale puis économique sur le quotidien des populations locales. Telle est la substance des éléments développés dans cette partie.

2.1. CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE PRODUCTION DE L'ANACARDE

2.1.1- Un système de production marqué par une exploitation extensive des terres agricoles

Les informations recueillies auprès des personnes interrogées dans les villages choisis pour l'enquête, attestent dans l'ensemble une évolution dans le temps des superficies occupées par la culture de l'anacarde. Cette évolution se perçoit à travers les données de la figure 2.



Source : Enquête de terrain, 2021

Figure 2 : Estimations de l'évolution des superficies moyennes des plantations d'anacarde selon les enquêtés (2010-2021)

La lecture des informations de la figure 2 montre que dans chacun des villages sillonnés, il a eu une évolution spatiale des plantations d'anacarde de 2010 à 2021. Cette évolution spatiale des espaces de culture de l'anacarde varie entre 5 et 30 hectares selon qu'on passe d'un village à un autre. Mais, dans l'ensemble, lorsqu'on prend fait le cumul des villages, les superficies occupées par la culture de l'anacarde sont passées globalement de 699 hectares en 2010 à 850 hectares en 2021. Ces informations issues des estimations des exploitants montrent effectivement le caractère extensif des parcelles occupées par la culture de l'anacarde dans les villages concernés par l'étude. Par ailleurs, ces parcelles d'anacarde varient en général entre 0,5 et 15 hectares avec une moyenne d'environ 6 hectares par exploitant. Cependant, il existe quelques paysans qui en possèdent au-delà de 15 hectares (tableau I).

Tableau I : Répartition du nombre d'acteurs selon les tailles des exploitations de l'anacarde dans les villages enquêtés

Localités Aires	Soko	Siago	Taoudi	Tagbagne	Bondo	Lahoudiba	Tambi	Sorobango	Yorobodi	Dimandoug ou	Total
0,5 à 5 ha	2	5	6	5	7	4	6	4	3	8	50
5 à 10 ha	1	4	2	3	1	3	2	4	4	2	26
10 à 15 ha	5	1	2	1	2	3	1	0	3	0	18
Plus de 15 ha	2	0	0	1	0	0	1	2	0	0	6

Source : Enquête de terrain, 2021

L'étude révèle que 50 % des paysans enquêtés, détiennent des exploitations de moins de 5 hectares contre 26% ayant une taille comprise entre 5 et 10 hectares. En outre, 18% d'entre eux disposent d'une superficie comprise entre 10 et 15 hectares contre 6 % détenant des vergers de plus de 15 hectares. En somme, on note que 50% des acteurs ont des parcelles d'au moins 5 hectares et les autres 50% ont des parcelles de moins de 5 hectares.

2.1.2- Un système favorisé par l'intérêt prononcé des détenteurs de droits fonciers pour l'anacarde

Les terres sont les propriétés des différents lignages fondateurs des villages. Leurs gestions incombent aux chefs de lignages. Les gestionnaires sont choisis parmi les descendants les plus âgés des premiers propriétaires terriens. Ils sont des gestionnaires assermentés d'un bien appartenant à tout le lignage. Aucune action ne peut être menée sur les domaines fonciers dont ils ont la charge sans leur autorisation. Il existe trois modes d'appropriation des terres agricoles (la terre comme un patrimoine familial, la location et l'achat). Le statut foncier des enquêtés est établi comme suit (tableau II).

Tableau II : Statut des terres affectées à l'anacarde dans les villages enquêtés

Localités Mode D'accès	Soko	Siago	Taoudi	Tagbagn	Bondo	Lahoudib	Tambi	Soroban go	Yorobodi	Dimando ugou	Total
Terre familiale ou héritage	7	10	9	6	7	6	6	7	6	8	72
Location de terre	2	0	1	3	2	2	3	3	2	2	20
Achat de terre	1	0	0	1	1	2	1	0	2	0	8

Source : Enquête de terrain, 2021

Les terres utilisées pour la culture de l'anacarde à Bondoukou appartiennent majoritairement au patrimoine familial (72 %). Ces types d'exploitations sont les propriétés des autochtones Koulango et Abron. L'étude fait constater que « l'appartenance au village » apparaît comme un moyen de légitimation pour l'accès au foncier. Environ 20 % des terres utilisées pour la culture ont été louées par les exploitants auprès des propriétaires terriens. Ces derniers reçoivent en retour une somme d'argent ou une partie de la récolte. Ces types d'exploitations appartiennent aux allochtones (Baoulé, Sénoufo, Malinké) et aux étrangers. Enfin, 8% des terres ont été achetées à des propriétaires terriens. Ce sont de grandes plantations qui

appartiennent à des sociétés commerciales ou à des exportateurs. Une fois la parcelle donnée en usufruit, le chef de celle-ci y perd son pouvoir de contrôle durant toute la période d'exploitation. Mais, le gestionnaire peut la reprendre que si l'usufruitier décide de se retirer ou l'abandonne durant une à deux saisons de culture. Le métayer perd son droit d'usage lorsque la parcelle retourne à la jachère. Il peut l'utiliser autant de saisons culturales à condition de ne pas commettre de fautes graves telles que le non-respect des interdits.

La forte emprise familiale sur les terres facilite leur exploitation qui n'est astreinte à aucune contrainte si ce n'est celle des limites coutumières d'espaces entre différents lignages dans le village. Par ailleurs, les grandes superficies sont majoritairement occupées par les détenteurs locaux de droits fonciers en dehors des grandes plantations qui appartiennent aux sociétés commerciales. Cette situation s'explique par le fait que seuls les propriétaires terriens ont le droit de planter des arbres ou faire des cultures pérennes selon les usages coutumiers contrairement aux populations étrangères qui bénéficient des cessions de terres.

2.1.3- Un système à fort besoin de main-d'œuvre salariée

La culture de l'anacarde occupe des superficies qui s'étendent progressivement dans le département de Bondoukou notamment dans les villages de l'étude. Cette transformation de l'espace s'accompagne d'une demande abondante d'ouvriers agricoles pour exécuter les opérations d'entretien et surtout de ramassage des noix de cajou pour les plantations arrivées à maturité. Chez les producteurs qui ont plus de 15 ha, l'étude constate qu'ils emploient un important nombre de travailleurs (20 à 30 personnes) surtout pour la période de la récolte. Pour ceux qui continuent d'agrandir leurs superficies agricoles, les tâches à exécuter sont encore plus nombreuses et peuvent s'étendre jusqu'à 155 jours pour un hectare comme l'indique le tableau III.

Tableau III : Tâches à accomplir pour une nouvelle parcelle d'un hectare d'anacarde

Types de tâches	Durée des travaux
Débroussaillage	25 jours
Nettoyage	20 jours
Semence	4 jours
Sarclage 1 ^{ère} année	2 x 15 jours
Entretien 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	2 x 2 x 15 jours
Total	155 jours

Source : ANADER 2009

Le tableau III indique bien que pour une nouvelle parcelle d'un hectare, les tâches à exécuter sont le débroussaillage, le nettoyage, l'ensemencement, le sarclage et les opérations d'entretien. Ces actions qui s'étalent sur trois ans au moins selon l'ANADER, nécessitent également une main-d'œuvre notamment qualifiée et souvent salariée pour réussir l'opération.

Qu'il s'agisse des tâches dans les plantations déjà arrivées à maturité ou des nouvelles plantations pour étendre celles déjà exploitées, la culture extensive de l'anacarde nécessite une importante main-d'œuvre salariée. Celle-ci permet d'exécuter les nombreuses tâches suscitées bien que les vergers d'anacarde de petite taille (3 ha) emploient généralement la main-d'œuvre familiale pour les activités de récolte.

2.2. LES TRANSFORMATIONS SOCIO-ECONOMIQUES INDUITES PAR LA PRODUCTION EXTENSIVE DE L'ANACARDE

2.2.1. La production extensive de l'anacarde, une source d'amélioration croissante des revenus des exploitants

La culture de l'anacarde revêt une importance dans les villages de l'étude. Son expansion a contribué à changer considérablement la situation financière de bon nombre d'exploitants. L'analyse du tableau IV nous donne d'ailleurs un aperçu de cette réalité. Notre analyse s'est limitée à ces trois villages dans lesquels les acteurs ont pu nous donner une estimation de leurs productions et superficies exploitées en 2010. Ces informations reçues ont ensuite été recoupées avec les données de l'OCPV de la même année.

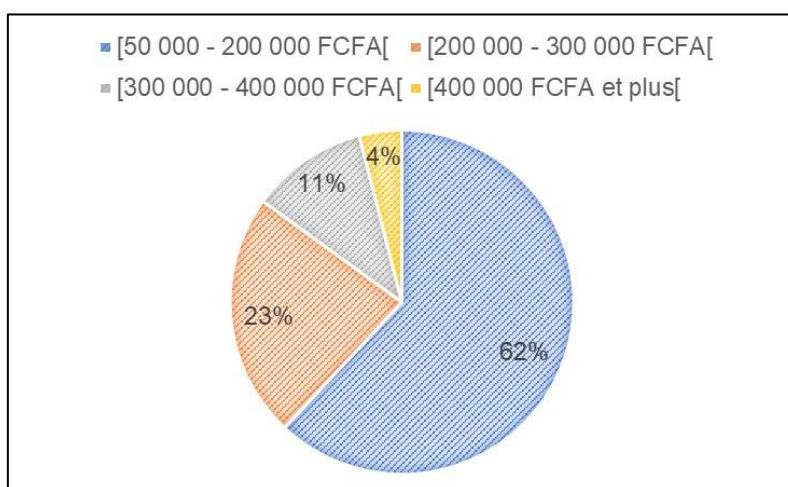
Tableau IV : Volumes de production de l'anacarde à Taoudi, Tabagne et Sorobango en 2010 et 2021

Sous-préfectures	Superficie exploitée en moyenne (hectares)		Productions (tonnes)		Revenu moyen FCFA	
	Année 2010	Année 2021	Année 2010	Année 2021	Année 2010	Année 2021
Taoudi	63	70	30,87	34,3	5 556 600	10 461 500
Tabagne	55	85	17,05	26,35	3 069 000	8 036 750
Sorobango	70	90	44,8	57,6	8 064 000	17 568 000

Source : OCPV 2010, enquête de terrain 2021

Les revenus dans ce tableau IV ont été évalués en tenant compte des prix bord champ correspondants aux campagnes 2010 et 2021 qui sont respectivement de 180 FCFA et de 305 FCFA. On note que bien que le prix bord champ soit fluctuant, le revenu global de la culture dans chacun des villages est plus important en 2021 par rapport à celui de 2007. Cela signifie que l'extension des espaces de culture a contribué à améliorer globalement le revenu des exploitants dans les villages de Taoudi, Tabagne et Sorobango en 2021 au regard de leurs revenus globaux de l'année 2007.

L'anacarde permet donc aux populations d'avoir des ressources financières améliorées et relativement importantes. Ces revenus varient selon qu'on passe d'un individu à un autre. A partir des enquêtes effectuées, les fourchettes de gains après la vente des noix de cajou dans les villages de l'étude ont été établies. Celles-ci s'observent sur la figure 3.



Source : Enquête de terrain 2021

Figure 3 : Répartition des producteurs selon les tranches de revenus issus de la vente de la noix de cajou en 2021

A travers la figure 3, il ressort que 62% des producteurs a un gain annuel compris entre 50 000 et 200 000 F CFA contre 23% ayant un gain compris entre 200 000 et 300 000 F CFA. Enfin, 11% des exploitants gagnent entre 300 000 F CFA et 400 000 F CFA.

2.2.2. La diversité des tâches agricoles sur de vastes étendues emblavées d'anacarde, une source d'emploi et de revenus temporaires pour les populations désœuvrées

La culture de l'anacarde exige plusieurs tâches telles que le débroussaillage, le nettoyage, l'ensemencement, le sarclage et surtout le ramassage des noix de cajou destinés à la vente. Ces tâches deviennent plus importantes avec l'extension des surfaces emblavées dans les villages de l'étude. Cela exige de ce fait un besoin abondant d'ouvriers agricoles dans les plantations d'anacarde. Ainsi, les résultats d'enquêtes confirment que l'anacardier participe à l'adoption d'un nouveau type de salariat par les autochtones Abron et Koulango à travers le contrat dit « contrat à la tâche ». Ce dernier est devenu une source de revenu pour les jeunes villageois désœuvrés. Ces contrats à durée déterminée constituent pour ces jeunes un moyen d'avoir un emploi temporaire qui leur procure sur une période précise des revenus substantiels.

En dehors de ces contrats, l'étude constate que les ouvriers qui travaillent dans les plantations des grands producteurs (producteurs ayant plus de 15 ha d'anacarde) reçoivent une rémunération annuelle d'au moins 150 000 F CFA avec des bonifications si la récolte est très bonne. D'ailleurs, pendant les récoltes, deux modes de règlement de la main-d'œuvre sont observés. Le premier est la rémunération journalière à 500 F CFA et le second consiste en une perception du tiers du volume journalier récolté.

En somme, l'apparition de la culture de l'anacarde, sa vulgarisation et surtout son extension spatiale avec son corollaire d'exigences en termes de main-d'œuvre offre diverses possibilités d'emploi à travers les opérations d'entretien des plantations et le ramassage des noix de cajou. Ces emplois offrent ainsi, des revenus temporaires aux populations en situation de chômage dans les villages de l'enquête.

2.2.3. L'anacarde, un gage de solvabilité et un héritage transmissible

La détention d'un verger d'anacardier et notamment un grand verger d'anacarde est un signe de solvabilité dans les villages enquêtés. Elle confère à l'exploitant le bénéfice de la confiance et du crédit auprès des acteurs du monde agricole. Mais, cette confiance est restrictive. Elle est fonction du niveau de production. Les producteurs ayant de jeunes plants en production insuffisante, bénéficient d'une confiance moindre. Ils sont considérés moins solvables par rapport aux grands producteurs de la région. Les exploitants agricoles à Bondoukou ont toujours décrié l'annualité des spéculations de la région. Que ce soit l'igname, le manioc, le coton ou d'autres plantes, les paysans n'ont trouvé dans aucune de ces cultures la réalisation d'une richesse transmissible. Avec l'avènement de l'anacardier et de son expansion, ils y trouvent une garantie de vie et de biens transmissibles aux générations futures.

2.2.4. Un début d'industrialisation suscitée par l'anacarde

Bondoukou est l'une des régions de la Côte d'Ivoire la moins industrialisée. Le secteur de l'industrie se limite à quelques scieries. En 2007, du fait de l'expansion de la culture de l'anacarde, cette entité territoriale a été dotée d'une usine de décorticage de noix de cajou située à Sépingo (environ 32 km de la ville de Bondoukou) comme on peut le voir sur la photo 1.



Source : Enquêtes de terrain, 2021

Photo 1 : Usine de transformation de la noix de cajou à Sépingo

Spécialisée dans la fabrique d'amandes de cajou, cette usine a une capacité de transformations de 10 000 tonnes de noix par an. Elle emploie actuellement 611 personnes dont 488 femmes. Ce secteur florissant contribue activement à la réduction du chômage dans la localité. Par son implantation, Bondoukou amorce le début de son industrialisation grâce à la culture de l'anacarde.

2.2.5. L'anacarde, source de bouleversement socio-politique dans les villages

Le pouvoir politique appartenait jadis au chef du village et à ses collaborateurs (notables). Mais, l'anacarde fait apparaître une nouvelle stratification sociale. Dans les localités de Sapli et de Sorobango, deux grandes zones productrices, l'étude a constaté l'existence de grands producteurs d'anacarde qui se sont vus conférés d'importantes responsabilités au détriment des chefs de villages. Il s'agit de l'accueil et de la réception des personnalités politiques, de la résolution des conflits dans les villages et du parrainage de certaines cérémonies telles que les mariages et les baptêmes.

3. Discussion

L'étude sur les caractéristiques du système de production de l'anacarde et ses répercussions sociales et économiques dans le département de Bondoukou s'est appuyée sur la recension de données aussi bien qualitatives que quantitatives. Ces données révèlent dans un premier temps que l'anacarde est cultivé selon un système de production extensif. Ce système favorisé par l'intérêt prononcé des détenteurs de droits fonciers pour la culture de l'anacarde, exige un important besoin de main-d'œuvre salariée. Le caractère extensif du système de production de l'anacarde observé dans la présente étude est également relevé par M. KONE (2010, p.9) dans son étude sur l'analyse de la Chaîne de Valeur du Secteur Anacarde de la Côte d'Ivoire. Cette auteure, mentionne que la production de l'anacarde se fait de manière très extensive, avec peu d'intrants. Mais, contrairement à la présente étude, les résultats de J. O. Lawal et al., (2007, p.76) montrent que l'anacardier est une culture économique pratiquée plutôt dans de petites exploitations du fait de la facilité de conduite de la culture. S'agissant de l'intérêt des détenteurs de droits fonciers, pour la culture de l'anacarde, constaté dans cet essai, l'étude de

I. BALOGOUN et al., (2014, p. 9) laisse entrevoir quelques similitudes. En effet, cette étude qui indique que la majorité des planteurs d'anacardier sont des autochtones (93,1 %), dont 89,7 % sont des hommes parmi lesquels 87,4 % sont des héritiers de plantation montre également un intérêt particulier des détenteurs de droits fonciers pour la culture de l'anacarde dans les principales zones de culture au Bénin.

Les caractéristiques du système de production de l'anacarde dépeintes plus haut ont inéluctablement eu des relents socio-économiques relevés dans la deuxième partie de l'étude. Ce système de production constitue une source d'amélioration croissante des revenus des exploitants. Il est également du fait de la diversité des tâches agricoles sur de vastes étendues emblavées, une source d'emploi et de revenus temporaires pour les populations désœuvrées. Les vastes étendus de culture d'anacarde représentent, en outre, un gage de solvabilité et un vecteur d'industrialisation dans le département de Bondoukou. Cette culture est enfin une source de bouleversement socio-politique dans les villages étudiés. Contrairement à ces résultats obtenus par la présente étude qui met l'accent exclusivement sur les transformations sociales et économiques induites par les systèmes de production de l'anacarde, les résultats des autres études consultées insistent plutôt sur les effets de la culture de l'anacarde tout court. Ces effets qui diffèrent de ceux du système de production de l'anacarde étudié, sont tout de même d'ordre social, économique et surtout environnemental. Ainsi selon G. COULIBALY (2006, p.7), l'anacarde est en passe de jouer le premier rôle économique au niveau de la population agricole du nord, tant son prix évolue vite contrairement à celui du coton. Aussi, il soutient qu'au plan social, l'exploitation de l'anacarde pourrait permettre de réduire l'exode de la population du nord vers les zones forestières. Pour finir, il pense que l'anacarde peut constituer un tremplin vers une industrialisation des zones productrices. Comme G. COULIBALY, Y. J. KOFFI (2006, p.396) a tenté d'évaluer les impacts de la culture de l'anacarde sur ses aires de culture. Son étude a ainsi relevé au plan foncier que l'anacarde modifie le statut de l'occupant de la terre de par son régime de culture pérenne et confère l'individualisation de la propriété foncière. Au plan écologique, son essai fait remarquer que l'anacarde permet de lutter contre l'érosion, constitue un moyen de lutte contre les feux de brousse et est une espèce très utile pour le reboisement. Enfin, au plan socio-économique, il affirme que l'anacarde est devenu la principale source de revenus pour les populations rurales dans les zones de production. Il indique, en sus, que cette culture permet aux populations de subvenir à leur besoin et d'acquérir des produits de première nécessité tels que du savon, de l'huile, du sel, du sucre et de pétrole. Il ajoute que des investissements sont aussi réalisés par les producteurs. En dehors, de ces pans relevés par Y. J. Koffi pour montrer l'impact de la culture de l'anacarde, l'étude de K. A. KOUKOU et al. (2017, p.116) montre que la culture de l'anacarde compromet la sécurité alimentaire. Cette étude fait remarquer que la culture de l'anacarde a une emprise spatiale et elle monopolise les bras valides au détriment d'autres activités agricoles. Cet état de fait, réduit donc considérablement les espaces alloués aux cultures vivrières et aux productions.

Conclusion

L'anacarde est progressivement entré dans le quotidien des populations du département de Bondoukou. Ce ligneux est cultivé dans cette localité de façon extensive. Du fait de son extension spatiale, favorisé par l'intérêt prononcé des détenteurs de droits fonciers pour elle, cette culture exige un important besoin de main-d'œuvre salariée pour exécuter les nombreuses tâches agricoles qu'elle nécessite. Son système de production constitue, de ce fait, une source d'amélioration croissante des revenus des exploitants. Il est également du fait de la diversité des tâches agricoles sur de vastes étendues emblavées, une source d'emploi et de revenus temporaires pour les populations désœuvrées. Les vastes étendus de culture d'anacarde représentent, en outre, un gage de solvabilité et un vecteur d'industrialisation dans le département de Bondoukou. Cette culture est enfin, une source de bouleversement socio-politique dans les villages étudiés. Ces nombreux apports revêtent son importance dans le

département de Bondoukou et devraient être d'un apport indéniable pour la sédentarité des populations de cette zone en constant mouvement vers les zones forestières ivoiriennes.

Références bibliographiques

ASSI Maxime Tano, 2012, *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Meadji au sud-ouest ivoirien*, Thèse de doctorat, Economies et finances, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, 261p.

BALOGOUN I., SAÏDOU A., AHOTON E. L., AMADJI L. G., AHOJUENDO C. B., ADEBO I. B., BABATOUNDE S., CHOUGOUROU D., ADOUKONOU-SAGBADJA H. et AHANCHEDE A., « caractérisation des systèmes de production à base d'anacardier dans les principales zones de culture au Bénin » in *Agronomie Africaine*, Abidjan, 26 (1) : pp.9-22.

COULIBALY Gneninkanan, 2006, *Anacarde dans la région du Zanzan : L'exemple de Sapli*, Abidjan, IGT, 16p.

KOFFI Yao Jean Julius, 2006, *Impacts socio-économiques et écologiques de la culture de l'anacarde dans la région du Zanzan (nord-est de la Côte d'Ivoire)*, Abidjan, IGT, 480p.

KONE Miaman, 2010, *Analyse de la Chaîne de Valeur du Secteur Anacarde de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Initiative du Cajou Africain (iCA), 76p.

KOUAKOU Kouamé Abdoulaye, ADAYÉ Akoua Assunta et KOFFIÉ-BIKPO Céline Yolande, 2017, « impact de la culture de l'anacarde sur la sécurité alimentaire dans le département de bondoukou » In *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, Abidjan, n°2, pp.116-124.

Lawal J. O. and Jaiyeola C.O., 2007, « Economic analysis of cocoa wine produced from cocoa powder » In *Journal of Food, Agriculture & Environment*, Vol.5 (2) : pp.76-77.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1986, *Possibilités de développement de la Production d'anacarde en Côte d'Ivoire : production-commercialisation-Transformation*, Paris, SEDES, 155p.

RUF François, KONE Siaka, BEBO Boniface, 2019, « Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao » In *Cahiers Agricultures*, 28 : 21, (ressource disponible en ligne sur) <https://doi.org/10.1051/cagri/2019019>

TOURE Moussa, 1997, « Anacarde : demain une culture de rente », In *Fraternité Matin*, n°9802 du jeudi 19 juin 1997, (compte rendu du Symposium International, juin 97).